

En 2000, IAMAM, prédécesseur de l'ICOMAM (*l'International Committee of Museums and Collections of Arms and Military History – Le comité international des Musées et des collections d'armes et de Musées militaires*) créa un prix spécialement destiné à stimuler l'étude des sujets couverts par l'ICOMAM. La distinction reçut le nom de *Prix Juste Lipse*. Juste Lipse est en effet cet humaniste des Pays-Bas du XVI^e siècle, philologue, homme de loi et antiquaire de renom qui publia divers écrits sur des sujets militaires. Le Prix Juste Lipse récompense les ouvrages représentant une contribution significative dans des domaines comme les armes, l'artillerie, l'armement (terre, mer et air), uniformes et équipements militaires, drapeaux, emblèmes, musique militaire, fortifications et la muséologie ayant trait à ces domaines mais en excluant l'histoire militaire théorique. La récompense liée à ce prix triennal s'élève à 2.000 Euros.

Dans ce dessein, un concours pour la meilleure étude récemment publiée ou non encore publiée est organisé lors de chaque période de trois ans. Le concours est ouvert à tous. Les études déjà publiées avant la période de trois ans prise en compte, dans le cas présent avant 2005, ne peuvent prendre part.

Les études doivent être écrites ou traduites dans une des langues officielles de l'ICOMAM, c'est-à-dire l'anglais ou le français. L'auteur enverra deux copies dactylographiées ou électroniques de l'étude ou deux copies de la publication. Les formats électroniques et dactylographiés seront accompagnés d'au moins un jeu d'illustrations photographiques originales ; un jeu de photocopies suffit pour l'autre format. L'étude comptera au moins 20.000 mots.

Les candidatures au concours ou toute demande d'information supplémentaire seront envoyées au Secrétariat du Prix Juste Lipse, Mme Eveline Sint Nicolaas, c/o Rijksmuseum, P.O.Box 74888, 1070 DN Amsterdam, Pays-Bas; courriel e.sintnicolaas@rijksmuseum.nl ; fax 31-20-6747001, avant le 1^{er} février 2008. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en compte.

Le prix sera remis par un jury, nommé par l'ICOMAM. Le comité directeur de l'ICOMAM peut ouvrir le jury à des experts extérieurs. Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix au cas où les études en question ne seraient pas en rapport avec les domaines mentionnés ci-dessus ou si la qualité des études était insuffisante. Le jury jugera les ouvrages en fonction de leur qualité et de leur contribution au centre d'intérêt de l'ICOMAM. Aucune discussion à propos des décisions du jury ne sera admise.

Le résultat sera proclamé lors du congrès ICOMAM consécutif à la date ultime d'envoi, c'est-à-dire au Brésil en 2008. L'auteur gardera tous les droits sur l'ouvrage si celui-ci n'a pas encore été publié à ce moment¹.

¹ Le règlement peut être adapté à tout moment.

Précédents gagnants du PJJ :

2002: Walter J. Karcheski Jr et Thom Richardson (*The Medieval Armour from Rhodes* [2000])
et : J.P. Puype et R.J. de Stürler Boekwijt (*Klewang : catalogue of the Dutch Army Museum* [2001])

2005: S. James Gooding (*Trade Guns of the Hudson's Bay Company 1690-1970* [2003])
et : José-A. Godoy and Silvio Leydi (*Parures Triomphales : le maniérisme dans l'art de l'armure italienne* [2003])